

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 avril 2005
« Projections financières »

Document N° 5

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

ORGANIC

*Assurance vieillesse, invalidité, décès des indépendants du commerce,
de l'industrie et des services*

ORGANIC

Assurance vieillesse, invalidité, décès des indépendants du commerce, de l'industrie et des services

Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations

D'après l'hypothèse retenue par le COR, les effectifs de cotisants à l'ORGANIC représenteraient une part constante de l'emploi total sur l'ensemble de la période de projection. Ceci se traduirait par une croissance des effectifs jusqu'en 2015 (+0,7% en moyenne annuelle entre 2005 et 2015) puis par une diminution jusqu'en 2050 (-0,2% en moyenne annuelle). A cette date, les cotisants à l'ORGANIC seraient quasiment aussi nombreux qu'en début de période.

La réforme de 2003 aurait un impact macroéconomique sur la population active et donc sur l'emploi total. Dans la mesure où les cotisants de l'ORGANIC représentent une part constante de l'emploi total, la réforme de 2003 conduirait à un nombre de cotisants supérieur à ce qu'il aurait été en l'absence de réforme. Ce surcroît d'effectifs est estimé à 12 000 personnes en 2050.

La croissance des cotisations sur la période de projection serait régulière avec toutefois un plus grand dynamisme sur la période 2004-2015 où la masse des cotisations (+2,7% en moyenne annuelle) bénéficierait de l'effet de croissance des revenus d'activité (+1,9% en moyenne annuelle) et de l'augmentation des effectifs cotisants. Sur la période 2016-2050, la baisse modérée des effectifs atténuerait légèrement la croissance des cotisations qui progresseraient de 1,5% en moyenne annuelle. Comparativement à la situation « avant réforme », la masse des cotisations bénéficierait dans le scénario 2005 de la hausse des effectifs cotisants suite à la réforme ainsi que de la hausse des cotisations vieillesse de 0,2 point d'ores et déjà programmée pour 2006. L'effet conjugué de ces deux mesures ne majorerait que faiblement la masse des cotisations (environ 3% en 2050).

Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les effectifs de pensionnés de droit direct augmenteraient fortement (multiplication par plus de 2,5 entre 2003 et 2050). La croissance serait particulièrement soutenue entre 2010 et 2030 (+3,2% en moyenne annuelle) puis ralentirait au-delà. Cette évolution supposée reflèterait en partie l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom. A cet effet, s'ajouterait celui de l'augmentation des carrières courtes. Ce phénomène constaté depuis 1997-1998 (et simulé dans le modèle) apparenterait de plus en plus l'ORGANIC à un régime de passage. De fait, la baisse de la durée moyenne des carrières se traduirait par un renouvellement accru des cotisants avec pour conséquence, à terme, une forte augmentation du nombre de retraités de droit direct.

On notera que le décalage de l'âge de départ à la retraite consécutif à la réforme (+0,6 an à terme pour les hommes et -0,3 an pour les femmes) se traduirait par une légère diminution des effectifs de retraités par rapport à la situation avant réforme (environ 1% à l'horizon 2050).

La masse totale des pensions augmenterait fortement (doublement entre 2003 et 2050), en lien avec la croissance des effectifs de retraités. Cette augmentation serait cependant moins marquée que celle des effectifs du fait de la baisse de la pension moyenne, selon le régime.

En effet, après une évolution positive de la pension moyenne au cours des premières années, en raison notamment de l'effet supposé des anticipations qui augmenteraient temporairement les durées

d'assurance moyennes et les revenus moyens servant au calcul des pensions¹, le montant de la pension moyenne diminuerait jusqu'à 2030 du fait de l'augmentation dans les nouvelles liquidations, de la part des polypensionnés dont la durée d'assurance est faible. Cette baisse résulterait donc d'un effet de structure qui consiste à rapporter des pensions de personnes ayant passé peu de temps dans le régime à des pensions de personnes y ayant fait une plus longue carrière.

L'effet de la réforme 2003 sur la pension moyenne serait faible. Ceci s'expliquerait par une relative compensation entre d'une part les mesures d'économie, augmentation de la durée d'assurance requise pour le taux plein et nouvelle proratisation de la durée d'assurance², et d'autre part les nouvelles dépenses engendrées par la réforme des retraites, départs anticipés³ et proratisation entre les régimes alignés du nombre de revenus annuels pris en compte pour le calcul du revenu moyen professionnel⁴.

Au total, la réforme de 2003 n'aurait qu'un faible impact sur la masse des pensions (moins de 1%), résultant essentiellement de l'effet sur les effectifs de pensionnés.

Le solde technique

Le solde technique serait négatif sur l'ensemble de la période. Stable aux alentours de – 1100 millions d'euros jusqu'à 2020, il se dégraderait ensuite pour se maintenir à un point bas d'environ –1900 millions d'euros à partir de 2040.

Les effets cumulés de la réforme permettraient de réduire le déficit du solde technique de 132 millions d'euros, soit environ 6%, à l'horizon de 2050.

¹ Selon une première étude, les anticipations porteraient majoritairement sur des professions telles que les bouchers ou les boulangers qui ont généralement démarré tôt leur carrière d'indépendant et ont des revenus moyens plus élevés que l'ensemble des cotisants d'ORGANIC.

² Cette mesure qui augmente le dénominateur dans le calcul de la pension en fonction de l'année de naissance, permettrait de réaliser une économie progressive de 1,5% à 8,5% sur le montant de la pension moyenne des nouveaux liquidants.

³ Cette mesure augmente le stock de retraité à la fois par un flux de liquidants plus important chaque année et par l'âge plus faible de ces liquidants. Compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie, ces assurés vont rester en moyenne plus longtemps retraités.

⁴ Cette mesure permet de compenser fortement les effets de la réforme Balladur de 1993. Elle permet de baisser le nombre des meilleures années prises en compte pour le calcul du Revenu Moyen. Compte tenu de la forte volatilité des revenus des commerçants indépendants, cette mesure se révélerait très positive pour ces derniers.

Projections par régime (hypothèse H0)

Organic_base

Indexation sur les prix

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2005	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés droits directs	716 647	733 907	758 432	837 764	963 572	1 129 959	1 553 850	1 855 688	1 932 940
Nombre de pensionnés droits dérivés	268 333	269 175	273 111	288 714	302 102	311 378	338 291	369 964	387 310
Pension moyenne droits directs (euros)	3 158	3 114	3 073	2 981	2 838	2 691	2 519	2 513	2 669
Pension moyenne droits dérivés (euros)	2 074	2 017	2 072	2 134	2 150	2 120	1 998	1 893	1 858
Total des pensions (Meuros)	2 820	2 828	2 897	3 114	3 384	3 700	4 590	5 364	5 878
Nombre de cotisants	637 435	661 128	696 306	722 089	744 828	738 469	718 760	702 902	684 101
Total des cotisations (Meuros)	1 453	1 578	1 735	2 009	2 272	2 463	2 865	3 349	3 896
Total cotisations et FSV * (Meuros)	1 496	1 632	1 789	2 067	2 336	2 533	2 954	3 454	4 011
Solde technique** (Meuros)	-1 323	-1 196	-1 107	-1 047	-1 048	-1 167	-1 636	-1 910	-1 866
en % des dépenses	-46,9%	-42,3%	-38,2%	-33,6%	-31,0%	-31,5%	-35,6%	-35,6%	-31,8%
en % des cotisations	-91,1%	-75,8%	-63,8%	-52,1%	-46,1%	-47,4%	-57,1%	-57,0%	-47,9%
en % du PIB	-0,09%	-0,08%	-0,07%	-0,06%	-0,06%	-0,06%	-0,07%	-0,07%	-0,07%

*) Versements du FSV concernant les majorations pour enfants et le chômage

**) Solde technique = Total Cotisations et FSV - Total des pensions

Variation en % cumulé depuis 2003

	de 2 003 à 2 010	de 2 003 à 2 015	de 2 003 à 2 020	de 2 003 à 2 030	de 2 003 à 2 040	de 2 003 à 2 050
Nombre de pensionnés droits directs	14,2%	31,3%	54,0%	111,7%	152,9%	163,4%
Nombre de pensionnés droits dérivés	7,3%	12,2%	15,7%	25,7%	37,4%	43,9%
Pension moyenne droits directs (euros)	-4,3%	-8,9%	-13,6%	-19,1%	-19,3%	-14,3%
Pension moyenne droits dérivés (euros)	5,8%	6,6%	5,1%	-0,9%	-6,1%	-7,9%
Total des pensions (Meuros)	10,1%	19,6%	30,8%	62,3%	89,7%	107,8%
Nombre de cotisants	9,2%	12,7%	11,7%	8,7%	6,3%	3,5%
Total des cotisations (Meuros)	27,3%	44,0%	56,0%	81,5%	112,2%	146,9%
Total cotisations et FSV (Meuros)	26,6%	43,1%	55,2%	80,9%	111,6%	145,7%

Variation moyenne annuelle en %

	de 2 003 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Nombre de pensionnés droits directs	1,9%	2,8%	3,2%	3,2%	1,8%	0,4%
Nombre de pensionnés droits dérivés	1,0%	0,9%	0,6%	0,8%	0,9%	0,5%
Pension moyenne droits directs (euros)	-0,6%	-1,0%	-1,1%	-0,7%	0,0%	0,6%
Pension moyenne droits dérivés (euros)	0,8%	0,1%	-0,3%	-0,6%	-0,5%	-0,2%
Total des pensions (Meuros)	1,4%	1,7%	1,8%	2,2%	1,6%	0,9%
Nombre de cotisants	1,3%	0,6%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,3%
Total des cotisations (Meuros)	3,5%	2,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%
Total cotisations et FSV (Meuros)	3,4%	2,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%

Variation moyenne annuelle en Millions d'euros

	de 2 003 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Total des pensions (Meuros)	41	54	63	89	77	51
Total cotisations et FSV (Meuros)	62	54	39	42	50	56
Solde technique	21	0	-24	-47	-27	4